

**MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU  
CONGO**

**AUPRES DES NATIONS UNIES**

866 UNITED NATIONS PLAZA, SUITE 511, NEW YORK, NY 10017

Tel: 212-319-8061

Fax: 212-319-8232

Web: <http://www.un.int/drcongo>

DOC  
ARCHIVE

**INTERVENTION**

**DE**

**Mme Anne-Marie MAKOMBO**

*Présidente de la Commission Femme, Famille et Enfant  
à l'Assemblée Nationale, Parlement de Transition de la  
République démocratique du Congo*

**DEVANT LA 3<sup>ème</sup> SESSION DE L'INSTANCE PERMANENTE  
DES NATIONS UNIES SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES**

***New York, le 14 mai 2004***

*(à vérifier à l'audition)*

Monsieur le Président,

Ma délégation se félicite du thème retenu cette année par l'Instance permanente sur les questions autochtones, à savoir "la femme autochtone" dont les droits fondamentaux sont malheureusement bafoués sans cesse.

Si en temps de paix, la femme autochtone n'a pas accès à la santé et à l'éducation, et souffre de marginalisation, de discrimination et d'extrême pauvreté, en temps de conflit, les conditions de vie de la femme autochtone se détériorent et ses droits humains sont violés en toute impunité. Cette situation regrettable prévaut malheureusement dans mon pays, la République démocratique du Congo, meurtri par plusieurs années de guerre. La guerre a causé des centaines de milliers de morts et provoqué la destruction du tissu socio-économique du pays, l'extrême pauvreté des populations, la détérioration de la situation humanitaire et sanitaire.

A cause des tensions qui persistent à l'est du pays, malgré la fin de la guerre et de la mise en place du Gouvernement de Transition sous l'égide du Président de la République, le Major-Général Joseph Kabila, les femmes et les filles, dont les femmes et filles autochtones, continuent à subir toutes formes de sévices, en particulier la violence et l'exploitation sexuelles, y compris la torture, le viol, le viol collectif, les grossesses forcées, l'esclavage sexuelle, la prostitution forcée et le trafic. Ce qui contribue à répandre la pandémie du VIH/SIDA.

Les femmes pygmées dans l'est de mon pays, la République démocratique du Congo, victimes de violence sexuelle et de multiples atrocités, seraient, selon de nombreux observateurs, victimes de génocide, et par conséquent en voie d'extinction.

Compte tenu des violations répétées des droits fondamentaux de la femme autochtone, ma délégation soutient la proposition faite le 11 mai à cette tribune par la Représentante du Caucus international des femmes autochtones que le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme examine les conséquences des conflits armés sur les femmes autochtones.

En outre, ma délégation souhaite recommander à la Commission de la condition de la femme d'examiner les droits des femmes autochtones, notamment l'accès aux ressources et aux activités économiques et l'accès à la santé qui sont reconnus dans le Programme d'action de Beijing.

Ma délégation souhaite également mettre l'accent sur la nécessité de mettre en oeuvre une approche globale et intégrée dans la sous-région de l'Afrique centrale en vue de promouvoir la participation des femmes, y compris les autochtones, à la prévention, la résolution des conflits et la consolidation de la paix. A cet égard, nous pensons qu'il serait opportun d'examiner les questions autochtones lors de la future conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans les grands lacs.

En tant que parlementaire, Présidente de la Commission Femme, Famille et Enfant, je souhaite souligner le rôle crucial du législateur dans la promotion et la protection des droits des autochtones. Dans mon pays, le Parlement de Transition, s'engage résolument dans cette voie, avec l'adoption d'un certain nombre de textes de lois qui vont dans ce sens. Dans les mois à venir, le Parlement compte procéder à la révision du code de la famille qui devrait permettre de promouvoir les droits fondamentaux de la femme.

En vue de promouvoir la protection des droits humains de la femme dans mon pays, il importe de mettre fin à l'impunité en renforçant le système judiciaire. Aussi, ma délégation voudrait-elle lancer un appel pressant à la communauté internationale pour l'octroi d'une assistance accrue en vue de renforcer nos capacités nationales dans ce domaine.

Je vous remercie Monsieur le Président.